

Le jeudi 25 avril 2019, à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, salle des réceptions, sous la présidence de M. Daniel JANSSENS, Maire.

INFORMATIONS DE M. LE MAIRE

- Le 1^{er} mai 2019 à 10h30, la plaine de l'Agrippin sera renommée « Square Angélique » en souvenir d'Angélique SIX qui a perdu la vie il y a un an

- dissolution du Syndicat Intercommunal Gens du Voyage Lille Métropole (SIGDV) : le solde de trésorerie est réparti entre les communes membres

19/40 : MOTION DE SOUTIEN AU FONDS EUROPEEN D'AIDE ALIMENTAIRE AUX PLUS DEMUNIS (FEAD)

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, soutient le collectif - Banque Alimentaire du Nord, Croix-Rouge du Nord, Restos du Cœur du Nord et Secours populaire du Nord - dans ses actions et ce, en demandant à l'Union Européenne la préservation, voire l'augmentation de l'aide alimentaire aux plus démunis via le Fonds Européen d'Aide alimentaire aux plus Démunis.

19/41 : SCHEMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT (SDIT)

Dans le cadre de la démarche d'élaboration d'un SDIT à l'horizon 2035, initiée par la MEL, le conseil municipal, **à l'unanimité**, préconise :

- d'investir dans de nouvelles infrastructures en :
 - développant un faisceau de transport en commun Nord / Sud reliant Comines jusqu'au Sud de la Métropole par un mode de transport en commun en site propre
 - utilisant la voie d'eau (canal de la Deûle) par une offre de navettes fluviales, comme un nouveau mode alternatif à la route pour les particuliers
 - assurant des liaisons Est / Ouest sans passer par Lille par un réseau de transport en commun en site propre pour relier les équipements stratégiques - tels que l'hôpital Saint-Philibert, le CHR, les facultés de Villeneuve d'Ascq – via le métro ou le tramway
- de revitaliser la ceinture ferroviaire autour de Lille
- de renforcer les lieux d'intermodalité : pôles d'échanges / parking relais
- de développer des axes domicile / travail en modes doux le long des berges des canaux
- de connecter le réseau métropolitain de transport en commun aux territoires voisins et à l'Eurorégion en renforçant les lignes ferroviaires et leurs cadencements
- de renforcer l'accessibilité numérique de la métropole permettant d'adapter sa mobilité en temps réel et promouvoir de nouvelles façons de travailler (télétravail, coworking...) moins génératrices de déplacements.

Sur le plan communal, le conseil municipal :

- demande d'instituer une liaison Est / Ouest pour desservir les quartiers et les parcs d'activités afin de rabattre les usagers sur la ligne en site propre Lille / Comines
- s'oppose fermement à la suspension de la ligne Lille / Comines par la SNCF réseau et demande à la Région Hauts de France de tout mettre en œuvre pour que soit maintenue une liaison en site propre sur l'emprise actuelle.

19/42 : ANNULATION DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°19/08 DU 24 JANVIER 2019, ACCORDANT UNE AIDE EXCEPTIONNELLE AU DEMENAGEMENT DE LA SARL CROMBET EN VUE DE LA POURSUITE DE SON ACTIVITE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'annuler la délibération n°19/08 du 24 janvier 2019 accordant une aide exceptionnelle au déménagement de la SARL CROMBET en vue de la poursuite de son activité considérant qu'elle n'a plus lieu d'être, la SCI CROMBET renonçant à la vente de son établissement à l'EPF.

19/43 : CONVENTION OPERATIONNELLE ENTRE LA COMMUNE DE WAMBRECHIES, L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER NORD PAS DE CALAIS ET LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE RELATIVE A L'EX SITE SOPROLIN

Une opération d'habitat est en cours de définition sur l'ex-site Soprolin. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la nouvelle convention opérationnelle d'une durée de 10 ans, avec la Métropole Européenne de Lille et l'Etablissement Public Foncier (la précédente arrivant à échéance le 29 octobre 2019). Cette convention a pour objet de définir les engagements de chaque partie et précise notamment le calendrier et le bilan prévisionnels de l'opération.

19/44 : DISTILLERIE CLAEYSSENS – PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LA SOFIM

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le protocole d'accord qui formalise les engagements respectifs entre la société SOFIM et la ville afin de préserver le bâtiment et l'activité de la distillerie.

19/45 : GREEN VILLAGE – PARCELLE D2505 – CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE A TITRE GRATUIT AU PROFIT DE LA COMMUNE

La société dénommée « SCCV WAMBRECHIES CENTRE RUE DE QUESNOY » propriétaire de la parcelle cadastrée section D n° 2505 (fonds servant) concède à la Ville propriétaire de la parcelle cadastrée section D n° 2443 (fonds dominant) une servitude réelle et perpétuelle de passage. Cette constitution de servitude a lieu à titre purement gratuit. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tout acte devant intervenir.

19/46 : PARTICIPATION FINANCIERE POUR LES REPAS DES ELEVES WAMBRECITAINS SCOLARISES EN ULIS (UNITE LOCALE D'INCLUSION SCOLAIRE) DANS LES VILLES DE LA CIRCONSCRIPTION – MODIFICATIF DE LA DELIBERATION N° 17/72 DU 28 SEPTEMBRE 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la modification de la délibération n° 17/72 du 28 septembre 2017, à savoir « accepter la prise en charge financière de la différence entre le tarif « extérieur » payé par la famille wambrecitaine dans la commune d'accueil et le tarif qui lui serait appliqué si la famille était résidente dans la commune d'accueil ».

19/47 : ACCUEILS DE LOISIRS – ACTIVITE ACCESSOIRE

Dans le cadre de l'organisation des accueils de loisirs par la Ville pour l'année 2019, il convient de recruter des directeurs, directeurs adjoints et animateurs.

Ces activités pourraient être assurées par un enseignant, fonctionnaire de l'Education Nationale, ou autre, dans le cadre de la réglementation des cumuls d'activités.

Le temps nécessaire à cette activité accessoire est évalué à 10h/jour pour un directeur, 9h/jour pour un directeur adjoint et 8h/jour pour un animateur.

L'indemnité accessoire sera calculée sur la base de la délibération n°17/04 du 2 février 2017 fixant la rémunération des intervenants des accueils de loisirs.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport de Madame DEFRANCE.

19/48 : ATTRIBUTION D'UNE GRATIFICATION POUR LE STAGE DE MADAME ANAÏS VALLOIS

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde à Madame Anaïs VALLOIS une gratification équivalente à 15 % du plafond horaire de sécurité sociale (taux maximum défini à l'article D.124-8 du Code de l'Education) pour le stage qu'elle effectuera au sein de la Direction de la Jeunesse, de l'Animation et de la Culture.

Mme VALLOIS aura en charge :

- la coordination et la mise en place des actions culturelles des Journées européennes du patrimoine 2019 sur la ville de Wambrechies : suivi de la création d'une exposition ; mise en place des visites et autres temps de médiation ; accueil et logistique des spectacles
- l'accompagnement administratif et technique dans l'accueil d'un spectacle pour le Festival des *Toiles dans la ville*, en partenariat avec le Théâtre du Patro
- la participation à la médiation sur les projets d'actions culturelles du service, notamment sur les événements liés à *Eldorado* de Lille3000

19/49 : SUBVENTIONS 2019 AUX ORGANISMES LOCAUX A CARACTERE CULTUREL – COMPLEMENT A LA DELIBERATION N°19/28 DU 28 FEVRIER 2019

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 1 abstention, décide d'octroyer à l'association « Cultures Nouvelles », une subvention de 25 000 € afin de financer la programmation culturelle 2019 au Fort du Vert Galant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une aide exceptionnelle de 4 000 € à l'association AMITRAM afin de lui permettre d'effectuer des travaux de remplacements de traverses de bois datant de 1977 à 1988.

19/50 : ADHESION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT (ANDES)

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion de la ville à ANDES, s'engage à verser la cotisation annuelle de 232 € et désigne Monsieur René DEBERGH, adjoint en charge du sport, afin de représenter la collectivité auprès de cette association.

19/51 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE FOURRIERE ANIMALE PAR LES PROPRIETAIRES

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 1 voix contre, autorise M. le Maire à faire établir un titre de recettes à l'encontre des propriétaires d'animaux ayant fait l'objet d'une capture par la fourrière animale au titre du remboursement de la prestation.